

**VIDE GRENIER NOEL SUR LES ETOILES
PARKING SUPER U - SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC**

Règlement du Vide-Grenier de Noël sur les étoiles

- Art 1** Tout exposant doit avoir entièrement rempli et transmis au préalable le formulaire d'inscription ci-dessous, accompagné du paiement et des justificatifs demandés.
- Art 2** Les exposants doivent se soumettre à la réglementation publique en vigueur (pas de vente d'objet neuf, dangereux, prohibé, alcool, aliment ou animal).
- Art 3** Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des arrivées (entre 7h00 et 9h00). Le véhicule peut rester sur place. Remballage et départ entre 18h00 et 19h00.
- Art 4** Chaque exposant s'engage à récupérer ses invendus et à laisser son emplacement dans l'état de propreté de départ.
- Art 5** L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des détériorations ou vols pouvant survenir au matériel d'exposition, véhicule ou aux objets mis en vente.
- Art 6** Hormis dans le cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur, aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera possible.

Inscription au Vide-Grenier de Noël sur les étoiles du 10 juin 2018 de 9h00 à 18h00

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : E-mail :
Titulaire de la pièce d'identité (préciser laquelle) n° :
Délivrée le : par :
N° d'immatriculation du véhicule :

Nb d'emplacement : X 12€ = (1 emplacement = 2 places de parking)

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal).

Accepte sans réserve le règlement du vide-grenier, précisé ci-dessus.

Fait à le

Signature

Pièces à joindre :

- 1 chèque de 12€, à l'ordre de Noël sur les étoiles
- 1 photocopie de la pièce d'identité, recto verso

Inscription à faire parvenir :
Noël sur les étoiles - Hôtel de Ville - 44360 Saint Etienne de Montluc

Attestation devant être remise à l'organisateur, qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune, puis à la Préfecture.